# CONTRAT D'APPRENTISSAGE

# Pour les stages en sciences infirmières

### Présenté à

Madame Francine Blackburn
Coordonnatrice du développement de la mission universitaire
Madame Nicole Montminy,
Conseillère clinicienne en soins infirmiers, volet CLSC

Par

Clément Fontaine, infirmier bachelier Chargé de projet



24 mai 2004

« Lorsque j'ai accès à l'autre, nous devenons les co-auteurs de la représentation de l'action que je pose.

Je ne puis devenir moi-même que sous votre regard »

Boris Cyrulnik

Pour obtenir plus d'information, communiquer avec :

Monsieur Clément Fontaine, infirmier bachelier, chargé de projet
Téléphone : (418) 641-2572, poste : 412 Télécopieur : (418) 687-9894
Courriel : clement.fontaine@ssss.gouv.qc.ca
CLSC-CHSLD Haute-Ville-Des-Rivières
Points de service Haute-Ville (55 et 383)
55, chemin Sainte-Foy
Québec (Québec) G1R 1S9
Site Web du CLSC : http://www.cchvdr.qc.ca/

Vous pouvez vous procurer ce document en vous adressant à :

Madame Renée-Claude Landry Centre de documentation CLSC-CHSLD Haute-Ville-Des-Rivières 55, chemin Sainte-Foy Québec (Québec) G1R 1S9

Téléphone: (418) 641-2572 poste 551

Télécopieur: (418) 522-5437

Courriel: reneeclaude.landry@ssss.gouv.qc.ca

Ce rapport est également offert gratuitement sur notre site Web : <a href="www.cchvdr.qc.ca">www.cchvdr.qc.ca</a>

Dépôt légal: 2004

Bibliothèque nationale du Canada Bibliothèque nationale du Québec

ISBN: 2-922823-11-3

# TABLE DES MATIÈRES

Introduction	1
Contexte	1
Recension	2
CONCEPTION DU CONTRAT D'APPRENTISSAGE	4
Вит	5
Objectifs	5
CONTENU DU CONTRAT D'APPRENTISSAGE	5
AVANTAGES RELIÉS AU CONTRAT D'APPRENTISSAGE	7
Conclusion	9
Bibliographie	10
Annexe	12

### INTRODUCTION

Le contrat d'apprentissage est un outil pédagogique qui existe déjà chez plusieurs maisons d'enseignement et milieux cliniques et pour plusieurs disciplines du domaine de la santé et des service sociaux. Au CLSC-CHSLD Haute-Ville-Des-Rivières, CLSC, centre affilié universitaire, le contrat d'apprentissage est conçu, entre autres, pour les stages en service social, en organisation communautaire, en ergothérapie et en physiothérapie.

Au CLSC-CHSLD H-V-D-R, le principal outil d'encadrement utilisé par l'ensemble des superviseurs en sciences infirmières est le cahier de stage fourni par la Faculté des sciences infirmières (FSI) de l'Université Laval. Même si certaines infirmières et infirmiers ont développé des outils qui leur sont propres, il n'existe pas d'outil commun comme le contrat d'apprentissage pour les stages en sciences infirmières.

Le contrat d'apprentissage est donc développé en accompagnement du cahier de stage fourni par la FSI pour soutenir les infirmières et infirmiers dans leur rôle de superviseur de stage en sciences infirmières

Dans un premier temps, le contexte qui a conduit à l'élaboration du contrat d'apprentissage est présenté. Il est suivi de la recension effectuée auprès de quatre auteurs et de différents milieux cliniques et d'enseignement. La conception du contrat d'apprentissage est proposée à la suite. Elle est suivie du but, des objectifs et des principaux éléments contenus dans le contrat d'apprentissage. Les avantages reliés à l'utilisation d'un contrat d'apprentissage complètent ce document.

### **CONTEXTE**

Depuis son affiliation avec l'Université Laval, le CLSC-CHSLD H-V-D-R, n'a cessé de développer sa mission enseignement et de l'harmoniser autant avec sa mission soins et services qu'avec celle de la recherche. La Direction générale adjointe Enseignement et Recherche (DGAER) s'est assurée de mettre en place des mesures pour offrir un enseignement clinique de qualité et des mécanismes de soutien pour faciliter le travail de supervision effectué par les différents professionnels de la santé et membres du personnel qui oeuvrent au sein de l'établissement.

En 2002, après avoir obtenu un financement de la Régie régionale de Québec, la DGAER initiait le projet qui visait à développer une offre de stage optimale et adaptée à l'augmentation substantielle du nombre d'étudiantes en sciences infirmières, auprès des infirmières et infirmiers des programmes communautaires du CLSC-CHSLD H-V-D-R. Ce projet a mis en évidence les avantages et motivations que retiraient les infirmières et infirmiers à superviser, les contraintes qui étaient vécues, les mesures proposées pour augmenter le nombre de stagiaires et les moyens de reconnaissance et de valorisation que les superviseurs souhaitaient (Fontaine, 2003).

Parmi les contraintes qui furent exprimées, le manque de mesures de soutien, le peu d'outils d'apprentissage, la difficulté de répondre aux objectifs de stage fixés par la FSI ont été identifiés par les superviseurs en sciences infirmières (Fontaine, 2003),

(ex. : peu de matériel pédagogique développé, difficulté à planifier les activités de stage, problème de communication et de solitude, etc<sup>1</sup>).

Plusieurs recommandations ont alors été adressées aux différents acteurs engagés dans la supervision. Elles ont été énoncées afin de solutionner les problèmes qu'engendraient ces contraintes, pour soutenir le travail des infirmières et infirmiers superviseurs et enfin pour augmenter l'offre de stage en sciences infirmières.

C'est pour répondre aux demandes des infirmières et infirmiers superviseurs concernant les mesures de soutien à la supervision, pour faciliter et mieux structurer le travail de supervision que le contrat d'apprentissage est proposé.

### RECENSION

Cette recension a été réalisée en janvier 2004 auprès de :

- Quatre auteurs: Gachet (2004), Tremblay (2003), Lescarbeau & al (2002), Villeneuve (1991);
- Trois maisons d'enseignement : Université Laval (département de réadaptation : programme de physiothérapie et celui en ergothérapie), Université de Montréal (département de réadaptation : programme de physiothérapie), Université d'Ottawa (École de réadaptation : formation clinique en ergothérapie);
- Quelques milieux cliniques : le CLSC-CHSLD H-V-D-R, le CHUQ, les CLSC de la région de Québec et les autres CLSC reconnus *centres affiliés universitaires* (CAU).

<sup>1</sup> Les contraintes à la supervision sont présentées en annexe du document : projet visant à développer une offre de stage optimale et adaptée à l'augmentation substantielle du nombre d'étudiants et étudiantes en sciences infirmières dans les programmes communautaires du CLSC-CHSLD Haute-Ville-Des-Rivières.

Le contrat d'apprentissage est utilisé dans les différents milieux par plusieurs disciplines comme l'ergothérapie, la physiothérapie et le service social.

Toutefois, aucun des milieux consultés n'utilise le contrat d'apprentissage pour les stages en sciences infirmières.

Le contrat d'apprentissage est décrit comme un engagement concret, structuré servant à guider le superviseur et le stagiaire. Il «désigne un processus continu au cours de l'intervention» (Lescarbeau & al, 2002, p.169). Il est défini comme étant une entente formelle négociée entre un superviseur et un stagiaire comprenant les objectifs d'apprentissage, les activités de stage, les outils d'apprentissage ainsi que les modalités d'encadrement et d'évaluation (Gachet, 2004; Tremblay, 2003; Lescarbeau & al, 2002; Villeneuve 1991).

Le contrat d'apprentissage permet une approche individualisée du stage en mettant en relation les besoins du stagiaire, le fonctionnement du superviseur et les capacités du milieu (Tremblay, 2003). En élaborant le contrat avec le superviseur, le stagiaire devient un agent actif de ses apprentissages (École de réadaptation de l'Université de Montréal, 2004). Le stage s'inscrit alors dans une coresponsabilisation partagée entre le superviseur et le stagiaire.

Le contrat d'apprentissage se veut donc un outil d'interrelation qui puise son origine dans les ressources mêmes du superviseur et du stagiaire tout en rendant possible pour chacun d'eux, de profiter des connaissances acquises par l'un et par l'autre. Ainsi, comme le précise le Département des sciences infirmières de l'Université de Sherbrooke (2001), la relation de collaboration qui s'établit entre eux sous-tend le partage de savoirs différents.

Différentes appellations sont utilisées par les différents milieux universitaires et cliniques : École de réadaptation de l'Université de Montréal; École de service social de l'Université Laval et le CLSC-CHSLD H-V-D-R; Programmes de physiothérapie et d'ergothérapie de l'Université Laval; CLSC de Sherbrooke; École de réadaptation de la Faculté des sciences de la santé de l'Université d'Ottawa, pour parler du contrat d'apprentissage, contrat pédagogique et contrat de stage, etc. Quel que soit le terme utilisé, ces différents milieux en ont une conception semblable; l'application et la perception qu'ils en ont, rejoignent celles des auteurs cités plus haut.

Au CLSC-CHSLD H-V-D-R, le terme **contrat d'apprentissage** est retenu pour décrire cette entente qui s'établit entre un superviseur et un stagiaire en regard du stage à réaliser.

### CONCEPTION DU CONTRAT D'APPRENTISSAGE

En se référant à la conception présentée par Tremblay (2003), le contrat d'apprentissage en sciences infirmières se définit comme étant une entente formelle, négociée, écrite et signée entre un stagiaire et un superviseur afin de favoriser une approche individualisée du stage en regard des besoins du stagiaire, du fonctionnement du superviseur et des capacités du milieu. Ainsi, le contrat d'apprentissage permet de concrétiser la nature du stage, de préciser les attentes mutuelles et l'engagement du superviseur, d'identifier les activités de stage, d'orienter les apprentissages selon les besoins du stagiaire et selon les modalités d'encadrement et d'évaluation décrites dans le cahier et le guide de stage fournis par la FSI de l'Université Laval.

Le contrat d'apprentissage se veut donc un processus dynamique où le superviseur et le stagiaire participent activement à la réussite du stage. Il permet de préciser le projet d'apprentissage du stagiaire.

Il s'agit donc d'un processus interactif visant à mobiliser les ressources du superviseur et du stagiaire pour que ce dernier développe un savoir-être et un savoir-faire et augmente sa confiance en lui-même en tant que futur professionnel de la santé. La démarche est donc axée à la fois sur le processus (le coaching des apprentissages) et sur la finalité (expérimentation et acquisition de compétences). Le contrat d'apprentissage reflète donc l'importance de l'acte d'apprendre (Villeneuve, 1991). Son but est de responsabiliser et de motiver, l'apprenant à participer activement à son apprentissage et de sensibiliser le superviseur aux besoins d'apprentissage de celui-ci (Villeneuve, 1991, p. 116). Ainsi, le contrat d'apprentissage doit s'adapter à deux éléments importants de la supervision soit : le style d'apprentissage de la stagiaire et le style de monitoring du superviseur<sup>2</sup>. Il favorise en cela l'acquisition d'une plus grande autonomie chez le stagiaire.

Pour le superviseur, l'élaboration du contrat d'apprentissage commence avant même l'arrivée du stagiaire. La révision de ses attentes et de l'engagement qu'il est prêt à donner, la prévision possible des activités de stage et autres, sont parmi les tâches que le superviseur doit effectuer avant que débute le stage. Plusieurs composantes du contrat d'apprentissage sont rédigées avec le stagiaire dès les premiers jours du stage, toutefois l'écriture du contrat d'apprentissage se poursuit tout au long, jusqu'à la fin avec l'évaluation des objectifs de stage et le bilan de stage.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Adaptation des propos de Laberge (2003).

Comme le précise Lescarbeau & al (2002), de nouvelles ententes peuvent être précisées et certains éléments peuvent être modifiés du contrat original comme de nouvelles activités qui se présentent en cours de stage.

### **B**UT

Mettre en place un climat propice et optimum à l'apprentissage en initiant une démarche pédagogique de l'enseignement clinique.

### **OBJECTIFS**

- 1. Préciser les attentes du superviseur et du stagiaire ainsi que l'engagement du superviseur.
- 2. Indiquer les intérêts, les forces, les limites et les difficultés du stagiaire.
- 3. Consolider le lien de confiance essentiel entre le superviseur et le stagiaire.
- 4. Présenter au stagiaire un portrait de l'ensemble des activités de stage.
- 5. Orienter les apprentissages possibles dans le milieu de stage.
- 6. Encadrer les activités de stage en fonction des compétences que le stagiaire doit développer.
- 7. Dresser le bilan des apprentissages que le superviseur et le stagiaire ont réalisés à la fin du stage.

### CONTENU DU CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Le contrat d'apprentissage regroupe les différentes données utiles et pertinentes à la réalisation du stage tant pour le superviseur que pour le stagiaire. Pour Tremblay (2003), Lescarbeau & al (2002) et Villeneuve (1991), les principaux éléments que l'on doit retrouver dans le contrat d'apprentissage sont les :

- attentes et intérêts personnels des stagiaires;
- attentes du superviseur;
- objectifs de stage;
- activités de stage, les outils pédagogiques, les moyens et les ressources utilisés;
- modalités d'encadrement et d'évaluation (résultats observables).

En prenant en considération les différents éléments que ces auteurs ont identifiés, au CLSC-CHSLD H-V-D-R, le contrat d'apprentissage en sciences infirmières se subdivise en cinq sections dont les thèmes sont : l'identification, le stagiaire, le superviseur, le stage et le bilan de stage<sup>3</sup>.

### 1. Section A: L'identification

L'identification regroupe les coordonnées du superviseur et du stagiaire, les moyens de communication, le titre et sigle du cours-stage, le programme auquel est rattaché le superviseur et le point de service où se réalise le stage.

### 2. Section B: Le stagiaire

La section B comprend les intérêts du stagiaire tant au plan professionnel que du stage à réaliser, ses attentes, ses forces, ses limites ainsi que les difficultés qu'il a rencontrées dans les stages antérieurs en regard des compétences professionnelles qu'il doit acquérir, ainsi que les objectifs personnels qu'il souhaite réaliser.

### 3. Section C : Le superviseur

La section C réunit les attentes du superviseur et l'engagement qu'il est prêt à offrir au stagiaire tout au long du stage et lors de la supervision.

### 4. Section D : Le stage

La section D rassemble les objectifs du stage décrits dans le cahier de stage de la FSI de l'Université Laval et l'agenda des activités de stage. Les outils d'apprentissage utilisés lors des activités de stage pour développer les compétences que le stagiaire doit acquérir, les lieux de stage ainsi que les personnes ressources auxquelles le stagiaire peut se référer sont précisés dans l'agenda de stage. Les signatures du contrat par le superviseur et le stagiaire complètent cette partie.

### 5. Section E : Bilan du stage

Cette dernière section fait référence aux principaux apprentissages que le stagiaire et le superviseur ont pu réaliser tout au long du stage. Les expériences significatives peuvent également être indiquées et agir ainsi comme mesure de valorisation.

-

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Le contrat d'apprentissage est présenté en annexe.

### AVANTAGES RELIÉS AU CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Le contrat d'apprentissage offre un cadre de référence aux acteurs concernés. Son utilisation permet de partager la responsabilité du stage entre le superviseur et le stagiaire, de préciser l'apport de chacun et de se reconnaître, pour l'un et pour l'autre, les principaux acteurs. Il s'agit donc d'une coresponsabilisation où le stagiaire est responsable de ses apprentissages. Ainsi, les principaux avantages que comporte le contrat d'apprentissage sont : (voir tableau page suivante).

# AVANTAGES RELIÉS À L'UTILISATION DU CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Superviseur	Stagiaire
<ul> <li>Réfléchir sur la fonction de superviseur et mieux se l'approprier</li> </ul>	<ul> <li>Se sentir mieux encadré, davantage sécurisé</li> </ul>
<ul> <li>Porter un regard sur sa pratique professionnelle et sur les notions transmises</li> </ul>	<ul> <li>Lui fournir un plan détaillé de l'ensemble de son stage</li> </ul>
Préciser ses attentes envers le stagiaire	<ul> <li>Informer le superviseur de ses intérêts et attentes</li> </ul>
<ul> <li>Partager avec le stagiaire la responsabilité des apprentissages</li> </ul>	<ul> <li>Responsabiliser en prenant une part active à ses apprentissages</li> </ul>
<ul> <li>Rehausser le professionnalisme relié à la fonction de superviseur</li> </ul>	<ul> <li>Développer une rigueur au plan clinique</li> <li>Initier à une démarche scientifique</li> </ul>
Favoriser le modèle de rôle	■ Inciter à l'identification au superviseur
Renforcer les liens de confiance	<ul> <li>Favoriser les liens de confiance avec le superviseur</li> </ul>
Formuler son engagement	<ul> <li>Approfondir certaines compétences</li> </ul>
<ul> <li>Prendre conscience des apprentissages réalisés lors de ce stage</li> </ul>	<ul> <li>Reconnaître les expériences significatives et les apprentissages réalisés lors de ce stage</li> </ul>

### **CONCLUSION**

Le contrat d'apprentissage s'inscrit dans la continuité du projet qui visait à développer une offre de stage optimale et adaptée à l'augmentation substantielle du nombre d'étudiants en sciences infirmières, dans les programmes communautaires du CLSC-CHSLD H-V-D-R. Il est une des mesures que la DGAER préconise pour assurer la qualité de l'enseignement clinique offert par l'ensemble des professionnels de l'établissement.

Le contrat d'apprentissage a d'abord et avant tout été élaboré pour soutenir les infirmières et infirmiers des programmes communautaires dans leur rôle de superviseur de stage. Toutefois, son utilisation est possible dans d'autres secteurs comme les milieux de vie, le milieu hospitalier, etc.

Le contrat d'apprentissage constitue, avec la banque d'activités qui est développée parallèlement, un moyen pour faciliter la planification de l'agenda des stages, s'assurer que le stagiaire puisse expérimenter diverses activités cliniques en lien avec les compétences qu'il doit acquérir. Ainsi, il permet aux infirmières et infirmiers superviseurs de réfléchir sur leur participation à la formation des stagiaires, sur le contenu et la qualité des expériences cliniques et professionnelles à partager.

Le contrat d'apprentissage est un outil qui peut être fort profitable dans la mesure où il demeure souple, ouvert et ajustable aux possibilités du superviseur, aux besoins des stagiaires, aux nouvelles situations qui se présentent parfois en cours de stage. Il doit demeurer un instrument de facilitation et d'assistance pour ses utilisateurs.

Enfin, le contrat d'apprentissage est une occasion, pour les infirmières et infirmiers superviseurs, de mettre en valeur leur leadership, leurs aptitudes, leurs compétences tant au plan clinique que pédagogique.

Il vient renforcer l'image du modèle de rôle que projettent les infirmières et infirmiers de par le professionnalisme que l'utilisation du contrat d'apprentissage démontre. Il renvoie l'image du rôle dynamique et actif que les infirmières et infirmiers assument en tant que professionnels engagés à part entière dans les différentes dimensions de la profession « infirmière ». Il est donc une condition mobilisatrice pour que chacun d'eux retire du travail de supervision, une plus grande satisfaction et une plus grande appréciation de la tâche accomplie.

#### BIBLIOGRAPHIE

- Beaudoin, J.-P. Contrat de stage I entre l'étudiant et le superviseur, Université d'Ottawa : Faculté des sciences de la santé, École des sciences de la réadaptation, Formation clinique en ergothérapie, site Webb : www.sante.uottawa.ca/esr/fc, 2002.
- Caron, Y.et M.-F.Ébacher. Guide de stage, Québec, Université Laval : Faculté des sciences infirmières, 2002.
- Cloutier, L. Rapport synthèse sur le rôle de collaboratrice-clinique en santé communautaire, Université de Sherbrooke : Département des sciences infirmières, Faculté de médecine, 2001.
- Département de réadaptation. Procédure d'évaluation du stagiaire, Université Laval : Faculté de médecine : Formation en ergothérapie, Site Webb : www.fmed.ulaval.ca/readaptation, 2003.
- Département des sciences infirmières. Guide d'orientation à la fonction de collaboratrice clinique, Université de Sherbrooke, 2001.
- École de réadaptation. Guide de stage, Université de Montréal : site Webb : www.readap.umontreal.ca/guide stage/outils.htm, 2004.
- Fontaine, C. Projet visant à développer une offre de stage optimale et adaptée à l'augmentation substantielle du nombre d'étudiants et étudiantes en sciences infirmières dans les programmes communautaires du CLSC-CHSLD Haute-Ville-Des-Rivières, Québec : CLSC-CHSLD Haute-Ville-Des-Rivières, CLSC, centre affilié universitaire, 2003.
- Gachet, P. La supervision en soins infirmiers en exercice libéral, Site Webb: http://perso.wanadoo.fr/patrick.gachet/SUPERVISION INFIRMIERE.htm, 2004.
- Laberge, L. La supervision clinique en soins infirmiers : une pratique à développer tant dans les maisons d'enseignement que dans les milieux cliniques, Québec : Collège de Limoilou, (Présentation faite à Montpellier), 2003.
- Lescarbeau, R. et M. Payette, et Y. St-Arnaud. Profession consultant, Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal, 2002.
- Tremblay, G. Le contrat d'apprentissage ou l'outil qui permet l'établissement d'une relation professionnelle saine tout en favorisant la réussite du stage, Notes de cours, CLSC-CHSLD Haute-Ville-Des-Rivières : formation ponctuelle, 2003.
- Villeneuve, L. Des outils pour apprendre, Montréal : les Éditions Saint-Martin, 1995.





# CONTRAT D'APPRENTISSAGE EN SCIENCES INFIRMIÈRES

# Section A : Identification

Nom et prénom du stagiaire :		
Matricule :		
Téléphone :	Paget :	Cellulaire :
Courriel:		
Cours :		
Sigle du cours :		
Période de stage :		
Nom et prénom du superviseur :		
Téléphone :	Paget :	Cellulaire :
Courriel:		
Programme :		
Point de service :		
Lieux d'intervention :		

# Section B : Stagiaire

# Au début du stage : Intérêts du stagiaire en tant que futur professionnel et du présent stage : Attentes du stagiaire en regard du présent stage : Forces du stagiaire :

# Section B : Stagiaire (suite)

Limites du stagiaire : (plan relationnel, croyances, re	eligion, valeurs, etc.)			
Difficultés vécues à date en regard des compétences p	professionnelles à acquéri	r: 		
				_
Objectifs du stagiaire	Activités de stage	Outils d'apprentissage	Personne ressource	Réalisatio

# Section C : Superviseur

Au début du stage :
Attentes du superviseur :
Engagement du superviseur :

# Section D : Stage

### Cette section comprend les objectifs et l'agenda du stage

# Objectifs de stage :

Les objectifs de stage sont présentés dans le cahier de stage de la Faculté des sciences infirmières de l'Université Laval qui est remis à chaque stagiaire au début de son stage. Ils permettent d'évaluer les 4 compétences que le stagiaire doit développer :

- 1. Responsabilités professionnelles et démarche clinique infirmière
  - 1.1. Milieu de stage
  - 1.2. Démarche clinique en soins infirmiers
- 2. Relation infirmière-client
- 3. Communications interprofessionnelles
- 4. Comportements professionnels

Ces compétences sont évaluées à la mi-stage lors de l'évaluation formative et à la fin du stage lors de l'évaluation sanctionnelle.

## Agenda du stage:

L'agenda du stage comprend la planification des activités pour chaque jour de stage, le lieu où se déroule l'activité, les outils d'apprentissage utiles au stagiaire pour développer ses compétences et la personne ressource responsable de l'activité et auprès de qui le stagiaire peut se référer. L'agenda se retrouve aux pages 7 à 14.

Signature du stagiaire :	Date :	
Signature du superviseur :	Date:	

# Section E : Bilan du stage/apprentissages réalisés

Stagiaire:
Principaux apprentissages réalisés pendant le stage / Expériences d'apprentissage les plus significatives :
Superviseur:
Principaux apprentissages réalisés dans cette supervision / Qu'est-ce que cette supervision m'a rapporté? :



	AGENDA DES ACITIVITES DE STAGE
Iour 1 :	

	Activités de stage	Lieu de l'intervention	Outils d'apprentissage	Personne ressource	Réalisation
A.M.	<ul> <li>Présentation du milieu de stage et de ses exigences</li> <li>Services offerts</li> <li>Population desservie</li> <li>Présentation du site Webb</li> </ul>	Salle 012 du 383	<ul> <li>Présentation orale et sur Power point</li> <li>Document d'accueil</li> <li>Site Web</li> </ul>	Conseillère clinique en soins infirmiers	
P.M.	<ul> <li>Rencontre du stagiaire et de l'infirmière superviseure</li> <li>Présentation du programme/du milieu de stage et du personnel</li> <li>Présentation du stage et de ses exigences</li> <li>Présentation du contrat d'apprentissage</li> <li>Précision sur les compétences à acquérir, développer ou améliorer</li> </ul>	Bureau des stagiaires	<ul> <li>Contrat d'apprentissage</li> <li>Cahier et guide de stage</li> </ul>	Superviseur Chef d'équipe Infirmière	

Jour	<b>2</b>	:													

	Activités de stage	Lieu de l'intervention	Outils d'apprentissage	Personne ressource	Réalisation
A.M.	•		•	Superviseur	
P.M.	<ul> <li>Signature du contrat d'apprentissage</li> <li>•</li> </ul>	Bureau	<ul><li>Contrat d'apprentissage</li><li></li></ul>	Superviseur	

	Activités de stage	Lieu de l'intervention	Outils d'apprentissage	Personne ressource	Réalisation
A.M.	•		•	Superviseur	
P.M.	•		•	Superviseur	

# Jour 4 : \_\_\_\_\_

	Activités de stage	Lieu de l'intervention	Outils d'apprentissage	Personne ressource	Réalisation
A.M.	•		•	Superviseur	
P.M.	•		•	Superviseur	

Jour 5:	
---------	--

	Activités de stage	Lieu de l'intervention	Outils d'apprentissage	Personne ressource	Réalisation
A.M.	•		•	Superviseur	
P.M.	•		•	Superviseur	

# Jour 6 : \_\_\_\_\_\_

	Activités de stage	Lieu de l'intervention	Outils d'apprentissage	Personne ressource	Réalisation
A.M.	•		•	Superviseur	
P.M.	•		•	Superviseur	

	Activités de stage	Lieu de l'intervention	Outils d'apprentissage	Personne ressource	Réalisation
A.M.	•		•	Superviseur	
P.M.	•		•	Superviseur	

# Jour 8 : \_\_\_\_\_

	Activités de stage	Lieu de l'intervention	Outils d'apprentissage	Personne ressource	Réalisation
A.M.	•		•	Superviseur	
P.M.	<ul> <li>Évaluation formative</li> <li>•</li> <li>•</li> </ul>	Bureau du superviseur	<ul><li>Cahier de stage</li><li>Contrat d'apprentissage</li></ul>	Superviseur	

Jour 9:
---------

	Activités de stage	Lieu de l'intervention	Outils d'apprentissage	Personne ressource	Réalisation
A.M.	• • •		•	Superviseur	
P.M.	•		•	Superviseur	

# Jour 10 : \_\_\_\_\_

	Activités de stage	Lieu de l'intervention	Outils d'apprentissage	Personne ressource	Réalisation
AM	•		•	Superviseur	
PM	•		•	Superviseur	

	Activités de stage	Lieu de l'intervention	Outils d'apprentissage	Personne ressource	Réalisation
AM	•		•	Superviseur	
PM	•		•	Superviseur	

# Jour 12 : \_\_\_\_\_

	Activités de stage	Lieu de l'intervention	Outils d'apprentissage	Personne ressource	Réalisation
A.M.	•		•	Superviseur	
P.M.	•		•	Superviseur	

Jour	13	:											

	Activités de stage	Lieu de l'intervention	Outils d'apprentissage	Personne ressource	Réalisation
A.M.	•		•	Superviseur	
P.M.	•		•	Superviseur	

# Jour 14 : \_\_\_\_\_

	Activités de stage	Lieu de l'intervention	Outils d'apprentissage	Personne ressource	Réalisation
A.M.	•		•	Superviseur	
	•		•		
P.M.	•		•	Superviseur	
	•			<u> </u>	

<i>Jour 15</i> :			
Jour 13.			

	Activités de stage	Lieu de l'intervention	Outils d'apprentissage	Personne ressource	Réalisation
A.M.	•		•	Superviseur Stagiaire	
P.M.	•		•	Superviseur	

# Jour 16 : \_\_\_\_\_

	Activités de stage	Lieu de l'intervention	Outils d'apprentissage	Personne ressource	Réalisation
AM	•		•	Superviseur	
PM	<ul> <li>Évaluation sanctionnelle</li> <li>Évaluation du stage</li> <li>•</li> </ul>	Bureau du superviseur	<ul> <li>Cahier de stage</li> <li>Contrat d'apprentissage</li> <li>Bilan de stage (section E)</li> </ul>	Superviseur	